

PROCEDURE DE DECLARATION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL DES SHN

PREAMBULE : Le « risque accident sportif » est important dans une pratique sportive de haut niveau.

Un accident qui survient par le fait ou à l'occasion de l'activité sportive définie dans le cadre de l'entraînement du sportif de haut niveau déterminé sous la responsabilité du directeur technique national **est considéré, depuis 2016, comme un accident du travail. Est également considéré comme un accident du travail l'accident de trajet**, c'est-à-dire l'accident dont est victime le SHN alors qu'il se rend à son travail ou en revient ou celui dont il est victime entre le lieu de travail et le lieu où il prend habituellement ses repas.

EN CAS D'ACCIDENT :



- Dispose de **24H**, suite à son accident, pour informer le DTN en adressant un courriel à m.oudar@ffsnw.fr, avec les éléments suivants :
 - Le **volet n°4 du certificat médical initial** dûment rempli par le médecin ayant constaté les lésions
 - La **déclaration de sinistre** de la Fédération dûment remplie
 - Le nom et l'adresse de la CPAM dont il/elle relève
 - Son code de rattachement CPAM (cf. votre attestation de droits)
 - Le nom, prénom et l'adresse postale d'un témoin

⇒ **TELECHARGER ICI**, le [certificat médical initial](#)

⇒ **TELECHARGER ICI**, la [déclaration de sinistre](#)



- Renvoie au SHN-victime la feuille d'accident du travail dûment complétée, afin d'éviter l'avance de frais
- Effectue **dans les 48H**, dimanches et jours fériés non compris, la déclaration d'accident de travail sur le site net-entreprises.fr. Le DTN a la possibilité d'émettre des réserves motivées sur le caractère professionnel de l'accident au moment de la déclaration.
- Transmet la déclaration de sinistre à ffsnw@ffsnw.fr pour traitement

N.B : En tant que SHN, il est entendu par « **employeur** », la direction des sports du Ministère chargé des Sports sis 95 avenue de France, 75650 Paris Cedex 13.

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ Mme Marianne OUDAR,
responsable du Bureau de la Vie de l'athlète à : m.oudar@ffsnw.fr ou 06.88.22.64.08